

# Les Brèves du Cossignol

Informations municipales



Numéro 158
JUILLET 2016



## Offre d'emploi - école d'Aureville

La mairie recherche une personne qui assurera le matin, la garderie scolaire à l'école élémentaire de notre village. Le contrat sera un CDD à temps non complet.

Cet agent technique, délégué aux écoles assurera la garderie scolaire de 7h30 à 8h50, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sur 36 semaines.

Si ce poste vous intéresse, vous pouvez déposer, jusqu'au 21 août 2016, votre CV avec lettre de motivation dans la boîte aux lettres de la mairie. Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat au 05 61 76 30 29 aux jours et heures d'ouverture.





À la suite des attentats survenus en France, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations

# CAMPESTRAL REUNION PUBLIQUE

Venez nombreux à la prochaine réunion du Campestral le **lundi 29 aout 2016** à la salle des fêtes d'Aureville à **20h30**.

Présentation du programme et organisation de la manifestation des 10 et 11 septembre 2016.

N'hésitez pas à vous joindre à nous pour que cette XIème édition soit encore une réussite!!





Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire).

La mairie délivre une attestation de recensement, qui doit être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et pour son inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans,

#### Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité.

Vous serez sanctionné par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.



### EN CAS DE « COUP DE CHAUD »

En cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence dû à la canicule (décret N°2004-926), la mairie a ouvert un registre nominatif des personnes âgées et en situation de handicap.

Ce recensement volontaire permettra une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux du département si nécessaire. Les personnes âgées ou en situation de handicap qui souhaitent figurer sur ce registre doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie : Tél : 05.61.76.30.29



#### TAD 119 - Information

À compter du 18 juillet 2016, tous les jours à partir de 21h30 ainsi que les dimanches les jours fériés, le TAD 119 aura une fréquence de rotation d'une heure. (Au lieu de 1/2h)

## INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES et FORUM DES ASSOCIATIONS

Les Inscriptions aux activités du Foyer Rural auront lieu le :

Samedi 03 septembre 2016 de 10h à 12h dans la salle des fêtes d'Aureville, venez nombreux toutes vos activités préférées vous attendent ainsi que plein de nouveautés!! Les dépliants vous seront distribués à la fin du mois d'Août!

Les autres Associations d'Aureville participeront également à cette matinée pour vous présenter leurs activités

Bonnes Vacances à Tous.



#### **FERMETURE**

Comme chaque été, pendant les mois de juillet et d'août les permanences de Monsieur le Maire, les lundis et jeudis, et des adjoints les samedis matin ne seront pas assurées.

Néanmoins, nous restons à votre disposition, sur rendez-vous.